

# En Vie de Pange

Bulletin d'informations de la commune de Pange



PANGE

**Travaux P. 3**

**Bien vivre ensemble P. 4/5**

**Urbanisme P. 5**

**Maisons fleuries P. 6**

**Bibliothèque P.7**

**Agenda P. 8**



# Le mot du maire



Le début de cette année 2015 est régulièrement endeuillé par des événements tragiques. Paris, Copenhague, Tunis victimes de la barbarie djihadiste, la peur et l'émotion causées par ces massacres provoquent des manifestations de solidarité après chaque tragédie.

Dans ce contexte, la restauration des valeurs de la République et du vivre-ensemble demeure une priorité. Un travail complexe et de longue haleine qu'il faut promouvoir par le resserrement de nos liens et favoriser une cohésion sociale par des actions concrètes.

Chacun d'entre nous doit contribuer par des actes à ces valeurs fondamentales de Liberté, d'Égalité et de Fraternité chères à notre France

A Pange, notre conception du « bien vivre ensemble » est renforcée par les initiatives prises par le conseil municipal des enfants depuis le début de cette année (marche pour la liberté, nettoyage du village) et vous pourrez voir, dans les pages qui leurs sont réservées, qu'ils ont une certaine vision et des remarques intéressantes sur notre comportement.

Les réformes sont nécessaires dans un monde en constante évolution personne ne doit le contester. Mais les décisions arbitraires de notre gouvernement ne peuvent que générer des inquiétudes et surtout plongent les collectivités vers un avenir sans aucune visibilité.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, sera adoptée avant l'été, elle va

métamorphoser le paysage institutionnel local. Elle entend notamment renforcer les intercommunalités en fixant un seuil minimal de 20 000 habitants et prône le transfert de nombreuses compétences vers ces intercommunalités agrandies tout en réduisant nos moyens financiers. Ce qui engendrera, à moyen terme, la disparition de nos communes.

Nous sommes dans un contexte économique difficile avec un Etat qui impose de nouvelles contraintes coûteuses tout en appelant à la baisse de la dépense locale et en diminuant ses propres concours. L'Etat cherche à se dédouaner d'une grande part de sa propre responsabilité sur le dos des collectivités, il a décidé de réduire de façon drastique la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) en niant les conséquences inévitables que cela aura sur les services publics et sur la chute de l'investissement local

Les différentes lois de programmation des finances publiques instaurent une baisse des dotations de l'Etat de 12,5 Mds € entre 2014 et 2017 dont 4,9 Mds € pour les communes.

Pour Pange cela correspond à une baisse d'environ 30% de notre D.G.F., en 2017 par rapport à notre dotation de 2013, ce qui est équivalent à 10% de notre produit fiscal. Nous risquons aussi de perdre rapidement notre la fraction de notre dotation correspondant à notre statut de chef-lieu de canton que nous avons perdu cette année. En 2015 nous avons déjà 13 150 € de moins qu'en 2013.

Nous n'avons que 3 leviers d'actions à actionner ; la baisse des charges de fonctionnement, la réduction de

l'investissement et l'augmentation des impôts ; pour compenser cette baisse.

Vous pourrez voir dans les pages suivantes que nous ferons une économie d'énergie de 56% en remplaçant les lampadaires existant par d'autres avec un éclairage à LED. Les anciennes lampes à vapeur de mercure étant désormais interdites nous respectons en même temps les directives écologiques. De nombreux lampadaires ayant encore des lampes à vapeur de mercure sont encore présents dans la commune, il faudra envisager leur remplacement.

Plusieurs interventions sur les appareils de chauffage des bâtiments publics nous permettent de faire des économies de fonctionnement et, des investissements pour améliorer l'isolation de ces bâtiments seront réalisés rapidement.

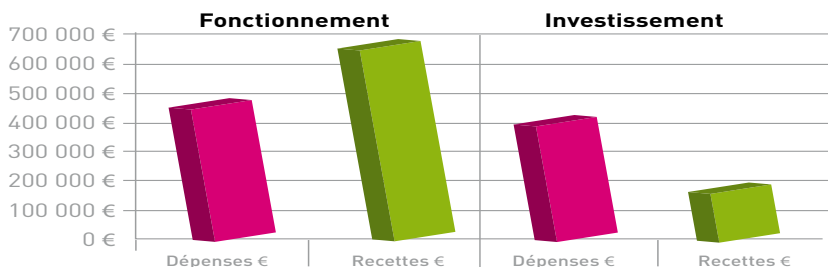
Les taux d'imposition évoluent en 2015, ils n'avaient pas augmenté depuis 2005. La Taxe d'Habitation passe de 16.85% à 17.69%, la Taxe sur le Foncier Bâti passe de 8.98% à 9.43%, la Taxe sur le Foncier Non Bâti passe de 42.40% à 44.52%. Un produit supplémentaire de 11 765 € sera obtenu suite à cette augmentation.

Malgré les difficultés actuelles, nous ne baissons pas les bras, le conseil municipal honorera ses engagements et poursuivra sa mission au service de chaque habitant

Ce journal doit participer à maintenir la liberté d'expression, à partager ce que nous avons de meilleur et à renforcer les liens qui unissent les Pangeoises et les Pangeois.

Bonne lecture à tous.  
**Roland CHLOUP**

## BILAN 2014



## BUDGET 2015



# TRAVAUX SUR NOTRE COMMUNE



## > Travaux sur le pont de la Nied à la sortie de Pange

Des travaux importants vont impacter fortement les déplacements des pangeois. Sur la RD4 allant de Pange à Courcelles-Chaussy, le service des ouvrages d'art du Conseil Départemental (CD) de la Moselle a constaté une faiblesse au niveau de la structure du pont. Depuis un an, le CD a limité le tonnage sur cet ouvrage à 3,5 tonnes avec la mise en place d'une déviation pour les véhicules concernés. La démolition et la reconstruction du pont auront lieu entre juin et fin septembre 2015. L'ampleur des travaux réalisés occasionnera une coupure totale de circulation. Ces travaux sont absolument nécessaires et incontournables. Le marché a été attribué à l'entreprise Demathieu et Bard pour un coût de 750 000 € totalement pris en charge par le Conseil Départemental de la Moselle.

## > Éclairage public

L'éclairage public est important pour un village tel que le nôtre. Il répond à différents enjeux : l'économie d'énergie (donc une économie budgétaire due à la réduction des frais de fonctionnement), la sécurisation et l'embellissement des espaces publics. Un règlement européen interdit la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure dès le 13 avril 2015. Cela oblige donc le remplacement du luminaire à ballon en cas de défaillance.

Les travaux sont en cours de finalisation. Voici les secteurs concernés par le remplacement ou la pose de luminaires à LED :

- 13 candélabres remplacés rue de Lorraine,
- 4 candélabres remplacés zone mairie aire de jeux,
- 4 candélabres en entrée de voie verte (derrière mairie),
- 6 candélabres remplacés chemin du Lyré,
- 6 candélabres et câblage électrique posés rue St Laurent,
- 4 candélabres et câblage électrique posés entre Montsjour et Mont Village,
- 6 luminaires remplacés à Mont Village.

Une étude est engagée pour la rénovation d'autres secteurs du village.



## > Bassin de rétention des eaux pluviales

### Pourquoi un bassin ?

A la suite d'une injonction de la Police de l'eau en 2012, la commune de Pange est tenue de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales pour les lotissements Montsjour et Mont Vellire.

Une étude d'impact et de faisabilité a été réalisée puis, validée par les services de l'Etat. Le rôle d'un tel bassin est de pouvoir stocker un gros volume d'eau pluviale en cas de fortes pluies. Puis, de relâcher l'eau de manière plus régulée dans le milieu naturel est ainsi, éviter les inondations.

Les travaux ont débuté courant septembre 2014, ils sont réalisés par l'entreprise Mayer TP. A ce jour le terrassement est achevé, il reste à réaliser les différents équipements techniques du bassin.

Préparons **PLU**

*l'Avenir*  
du village

Depuis plusieurs mois, l'équipe municipale a engagé un travail qui va durer 3 ans environ pour dessiner les contours de ce que sera l'urbanisme et la vie du village dans les 20 prochaines années : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui va remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS) appelé à disparaître.

Une première phase de travail, qui a duré plusieurs mois, a mélangé l'observation de terrain et les réunions avec les élus, les habitants et les différents interlocuteurs impliqués dans la vie du village.

Le bureau d'études a présenté fin mars un état des lieux reprenant le contexte naturel, le patrimoine, les espaces publics, la vie de la commune, les transports et les déplacements.

Les grands volets de la démarche d'élaboration du PLU :

- Diagnostic de la commune
- Définition du projet de la commune
- Elaboration du zonage et du règlement.
- Enquête publique.

Les habitants continueront à être consultés tout au long de la démarche.



# B I E N V I V R E E



## Le 17 janvier dernier est né à Pange **le Conseil Municipal des Enfants**

### **15 jeunes de 9 à 15 ans ont été élus :**

**Candice Benitez, Antonin Briys, Paul Colin, Jude Ecoffet, Noé Fauvel, Ambre Gilbert, Sacha Gilbert, Candice Goeller, Eloïse Gross, Lucien Guerder, Paul Nirrengarten, Amandine Roemer, Gabrielle Schmitt, Ineska Ujevic et Julien Vautrin.**

**Ils comptent bien s'impliquer dans la vie de la commune et ont pour cela toute l'énergie nécessaire.** D'ailleurs, ils ont déjà commencé à fédérer la population autour de premiers projets phare. Comme par exemple **la marche pour la liberté**



Plus de 200 marcheurs ont répondu présents lors de la marche solidaire pour la liberté et la tolérance. A cette occasion, les jeunes ont reçu une médaille assortie d'un cordon tricolore symbolisant leur fonction.

en janvier ou **le nettoyage de printemps** en mars. Un autre projet leur tient particulièrement à cœur, celui de créer un skate park ou un city stade. Ils vont donc devoir monter pour cela un dossier complet afin de voir si ce projet est réalisable.



Les enfants ont lancé un appel aux bonnes volontés pour nettoyer le village. Résultat de l'opération : 27 sacs poubelles remplis de choses très hétéroclites.

*L'objectif de ces enfants est de travailler à l'amélioration des liens intergénérationnels et du bien vivre ensemble à Pange.*

**Dans leur tour d'horizon de la vie pangeoise, les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont relevé un grand nombre de comportements à améliorer pour le bien être de tous.**

**Les animaux de compagnie** ne sont pas autorisés à se promener sur les aires de jeux où ils font régulièrement leurs besoins. Les déjections canines doivent être ramassées immédiatement par les propriétaires des animaux.



**Un cendrier** est à la disposition des fumeurs à la sortie de l'aire de jeux des enfants. Néanmoins, beaucoup de mégots sont régulièrement retrouvés sur le sol de ce dernier.

**Les jeux d'enfants** ne doivent pas se dérouler dans des endroits qui peuvent endommager le matériel ou se révéler dangereux. Par exemple, les marches en marbre de la salle des fêtes sont abimées par le passage récurrent de trottinettes. De même, les courses de trottinettes au milieu de la route ou en plein carrefour peuvent causer des accidents.

Dans le même esprit, **les rassemblements d'adolescents**, dans les abris bus de la commune doivent se faire dans le calme et le respect de tous. En effet, le toit en plexiglace de l'abri bus qui se trouve rue de la Carochière a été cassé. Outre le caractère dangereux de cet acte, le coût des réparations s'est élevé à environ 900 euros pour la commune. Rappelons aussi qu'une poubelle est disponible dans chaque abri.

**Lorsque les containers à bouteilles ou à vêtements** sont pleins, il est demandé de ne pas laisser les détritiques à côté de ceux-ci mais de les déposer dans les déchetteries.

**Des déchets verts** sont régulièrement jetés dans les fossés mais également dans la Nied. Il y a deux déchetteries à la

disposition des pangeois. Ouvertes 6 jours sur 7, leurs coordonnées sont indiquées sur le planning de prélèvement des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de Pange. Ces rejets dans la nature sont passibles d'une amende de 450 euros. Par ailleurs, recréer un fossé en partie comblé par les déchets ou nettoyer la rivière représentent un coût supporté par tous.

**Quelques automobilistes** roulent encore trop vite dans notre village malgré tous les dispositifs mis en place. Certains riverains excédés ont demandé que les contrôles de vitesse soient renforcés.



Certains dispositifs mis en place pour limiter la vitesse (comme les bornes en plastique) sont régulièrement percuteés par les véhicules et, de ce fait, sont remplacés régulièrement.

**Pour mémoire, rappelons que le brûlage des déchets (verts ou autres) et la divagation des chats (actuellement en recrudescence) sont interdits par la loi.**

Enfin, n'oublions pas que nous sommes tous tenu de respecter certains créneaux horaires en ce qui concerne les nuisances sonores (tonte de gazon, travaux divers, ...).

Malgré ces quelques constatations, et après avoir procédé au nettoyage du village le samedi 28 mars, les bénévoles ont observé avec satisfaction que nous vivions dans une commune assez propre.

**L'équipe municipale invite les habitants à continuer à en prendre soin!**



## DES REGLES A RESPECTER

*Les beaux jours arrivent et, avec eux, les projets d'embellissement ou de rénovation de l'habitat. Quelle que soit la nature des travaux envisagés, ceux-ci doivent impérativement faire l'objet d'une démarche préalable en mairie.*

### Des autorisations préalables à demander

Lorsqu'il s'agit de petits travaux, il est nécessaire de remplir une «Déclaration préalable de travaux» en l'accompagnant de documents complémentaires nécessaires à son instruction. Ils sont répertoriés dans la liste annexée au formulaire de déclaration. Lorsque le dossier est complet, il est visé par la mairie. L'architecte des Bâtiments de France intervient aussi sur le dossier si le projet figure dans le périmètre de protection du château de Pange. Quelques exemples nécessitant une autorisation : changement de volets, de fenêtres, de porte d'entrée/de garage, rénovation/ravalement de façade, de toiture, construction d'un abri de jardin, murs de clôture, installation d'une piscine, création d'une véranda/pergola, etc ....

Pour des travaux plus importants, c'est le document «Permis de construire» qui est utilisé. Là aussi, le dossier doit être complété par des annexes supplémentaires.

Les travaux requérant un permis de construire sont par exemple : extension d'un bâtiment existant (logement, garage, ...) , construction d'un nouveau bâtiment, rénovation totale d'un ancien bâtiment, etc ... Le dossier complet sera visé par la mairie, le service instructeur en matière d'urbanisme et l'architecte des Bâtiments de France pour ce qui se situe dans le périmètre de protection du château. Les formulaires évoqués ci-dessus sont téléchargeables à l'adresse suivante : [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

### Des travaux conformes au projet accepté

Toutes les demandes acceptées doivent être réalisées telles qu'elles ont été autorisées. Il est interdit de modifier les matériaux, les couleurs ou les structures du bâti lors des travaux.

Les constructions ou travaux n'ayant pas fait l'objet de demandes préalables aux instances concernées sont susceptibles d'être lourdement sanctionnés. Il en va de même pour le non-respect du cahier des charges accepté.

Pour mémoire, rappelons que ces règles permettent de préserver le cadre de vie de tous en harmonisant l'urbanisme du village.



## Maisons fleuries

### Des pangeoises à l'honneur

*Chaque année, Moselle Tourisme renouvelle son «Concours Départemental des Maisons Fleuries».*

Ce concours est né de la volonté commune du Département de la Moselle et de la Société d'Expansion Verte de l'Est, de poursuivre le développement et la qualification du fleurissement de la Moselle, reconnu par le label « Département Fleuri » depuis 1999. Il a pour objectif de fédérer les communes, les particuliers et les établissements scolaires, autour de l'amélioration du fleurissement et plus largement du cadre de vie.

Cette année parmi les 385 particuliers inscrits au concours départemental des maisons fleuries, 2 pangeoises ont été honorées.

Il s'agit de Madame Chantal BERNAY - Première dans la catégorie « Habitations avec espaces verts », domiciliée à Montséjour.



Et de Madame Martine LOUIS - Première dans la catégorie «Habitations sans espace vert », domiciliée rue de Lorraine.



Le village est très fier de leurs résultats, et souhaite que cela encourage d'autres habitants à s'inscrire au concours 2015. Pour y participer, rendez-vous sur : [www.jefleurismoselle.com](http://www.jefleurismoselle.com) ou téléphonez au 03 87 37 57 80.



## Une histoire,

*S'il est un lieu qui invite à s'évader c'est celui-là ! Un endroit chaleureux, calme mais fourmillant d'idées, de pensées, d'images conduisant à la rêverie, l'évasion. Quelques pages pour découvrir, s'étonner, apprendre ou tout simplement s'évader. Voici ce que promet et permet une visite à la Bibliothèque de Pange.*

Implantée au centre du village depuis 1982, la Bibliothèque et ses 14 bénévoles vous accueillent tout au long de l'année et vous propose plus de 4000 ouvrages pour moitié à destination des adultes et pour l'autre du jeune public. Ce sont également 320 supports audio et 120 vidéos qui sont disponibles et sont entièrement renouvelés trois fois par an grâce à l'appui du fonds de la Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques du Conseil Départemental de la Moselle, qui anime un réseau dont la Bibliothèque de Pange fait partie.







# des histoires, **un univers** !

A ce titre, la Bibliothèque prendra part une nouvelle fois cette année à deux évènements majeurs.

En juin, à l'occasion des Insolivres qui proposent de découvrir les livres hors les murs des bibliothèques, dans des situations inédites, et pour cette 8ème édition, de décliner le thème « son et environnement », la Bibliothèque invitera les enfants, accompagnés de leurs parents, à venir non pas seulement écouter des histoires mais leur donner vie par le son. Les enfants seront les acteurs de ces rendez-vous ! Mardi 2 juin, jeudi 4 juin et vendredi 5 juin, à partir de 16h, aire de jeux place de la Mairie

En octobre, mois consacré à « Lire en fête... partout en Moselle », la Bibliothèque organisera ses traditionnelles portes ouvertes et proposera toute une journée d'animations pour le jeune public.

Toute l'année, la Bibliothèque accueille tous les publics et chacun peut y trouver conseils de lecture, aide à la recherche d'ouvrages spécifiques, découvrir les nouveautés littéraires ou bien encore des magazines.

Un nouvel abonnement au magazine L'Histoire va venir compléter les trois abonnements déjà souscrits à Ca m'intéresse, Détours en France, et Psychologie magazine.

Les lecteurs les plus jeunes sont les invités de la Bibliothèque chaque mois. Les trois classes de l'école maternelle de Pange, viennent, accompagnées de leurs enseignantes, se régaler, un jeudi par mois, d'histoires plus fascinantes les unes que les autres. Le goût du livre n'attend pas les années !

Personne n'est oublié ! Il existe un espace dans la Bibliothèque, encore peu fréquenté, mais qui propose déjà

plus d'une vingtaine d'ouvrages dédiés à la LECTURE-CONFORT. Il s'agit de livres rédigés en gros caractères qui offrent une qualité de lecture indéniable pour ceux et celles qui fuient les écritures trop fines et trop serrées !

**Retrouvez très prochainement dans nos colonnes les Coups de Cœur de la Bibliothèque !**

**La Bibliothèque vous accueille :**  
**Mercredi de 10h à 12h**  
**et de 17h à 19h**  
**Samedi de 10h à 12h**  
**Contact : 03 87 64 93 48**

## Etat civil

2014

### Naissances

GREBAUX Antonin le 2 septembre 2014

### Mariages

PIROTH Emile et HADDOUMI Hayat le 21 juin 2014  
CIMARELLI Guillaume et MAUZON Maëlle le 21 juin 2014  
BUNGE Frédéric et AYALA GUERRERO Denise le 5 juillet 2014  
ECOFFET Didier et JOLY Betty le 19 juillet 2014  
MORQUE Olivier et GOURDÉ Marie-Josée le 19 juillet 2014  
SYNEVILLE Stéphane et LHENRY Jessica le 6 septembre 2014

### Décès

FONCKNECHTEN Alain le 14 avril 2014  
MANGOLD Gustave le 3 juin 2014  
VIDAL Cécile le 14 juillet 2014  
BOUSSER Anne-Marie le 31 août 2014  
BOUSSER Eugène le 30 décembre 2014

## 1<sup>er</sup> trimestre 2015

### Naissances

DESHAYES Gaspar le 3 mars 2015  
MALGRAS Mona le 29 mars 2015

### Décès

PETIPAS Nicole le 18 mars 2015  
THILLE Gisèle le 25 mars 2015  
PRIME Albert le 1er avril 2015

## Des défibrillateurs pour sauver des vies

Deux défibrillateurs sont en accès libre dans notre commune. Le premier se trouve dans le petit bâtiment qui se trouve entre la mairie et la MJC, place de la Mairie. Le second est sur le côté de la salle des fêtes, rue de Lorraine.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine, c'est la fibrillation.

Cette fibrillation peut être corrigée au moyen d'un défibrillateur, qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.



Repas des seniors en avril 2015

## AGENDA 2015

### Samedi 20 et dimanche 21 juin

#### Fête de Pange

Tout le village se retrouvera pour arpenter les traditionnels stands de la brocante mais aussi participer aux animations proposées par les associations tout au long du week-end et assister aux spectacles qui réjouiront petits et grands à l'occasion de deux soirées pleines de surprises !



### Samedi 29 août

#### Musikodouv

Le rendez-vous incontournable de la fin d'été qui proposera comme chaque année une programmation haute en couleurs !

### Dimanche 27 septembre

#### 2<sup>ème</sup> Marche d'automne

A l'invitation du Conseil Municipal, tous les habitants sont conviés à se retrouver pour marcher ensemble, selon leur envie, à la découverte du Chemin des Châteaux, et partager un pique-nique républicain.

### Dimanche 15 novembre

#### Cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 novembre

Le devoir de mémoire envers la patrie et ceux qui ont combattu pour la liberté !

### Samedi 19 décembre

#### 1<sup>ère</sup> Marche illuminée à travers le centre historique du village

Partager la magie de Noël en partant à la découverte des décorations dont chacun aura eu soin de parer son habitation pour se retrouver ensuite autour d'un vin chaud et fêter Noël avec un peu d'avance !

Voici quelques-uns des rendez-vous qui vous sont donnés pour cette année qui, nous l'espérons, vous permettra de partager de riches moments en famille, entre amis et entre Pangeois !

Mairie de Pange : Tél. : 03 87 64 01 80  
mairie.pange@wanadoo.fr  
www.pange.fr

En Vie de Pange - N° 1 - Mai 2015 - Edité par la Commune de Pange

Directeur de Publication : R. CHLOUP  
Ont collaboré à ce numéro : S. GILBERT, J.P. GRANJEAN, N. HUSSON, A. MARINACCI, A. MULLER.  
Photographies : Conseil Départemental de la Moselle, J.M. GAUTIER, N. HUSSON, H. MARKIEWICZ, E. REBMEISTER, J. WOLLJUNG.

Imprimé par nos soins à 400 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.